

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	24 (1936)
Heft:	475
 Artikel:	A misère égale, aumône inégale...
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262282

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

droit de vote ecclésiastique, mais où l'éligibilité fut refusée sous d'amusants prétextes. On craignait, par exemple, de « bouleverser les esprits » (Ils en ont vu bien d'autres depuis lors, semble-t-il).

Le canton des Grisons, conservateur pourtant de choses, se montra ami du progrès dans cette question. Il y eut néanmoins des avis forts partagés et un dur combat à mener avant de triompher, puisque ce ne fut qu'à mille voix de majorité (4534 oui, contre 3503 non) que les féminines l'emportèrent en octobre 1918.

A Bâle-Ville, c'est en 1911 qu'intervint la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et la vive propagande fut entreprise et menée à bien par les protagonistes de la réforme; mais ce ne fut qu'en 1918 que leurs efforts furent enfin couronnés de succès, après maintes discussions, oppositions, votations, retours en arrière, pas en avant...

Dans le canton de Berne, où l'Eglise est encore liée à l'Etat, une loi communale fut promulguée en 1916, prévoyant l'éligibilité des femmes dans les Commissions scolaires, d'assistance, d'hygiène, de bienfaisance et leur accordant le vote dans les élections pastorales. Cette loi était communale et n'a pas été appliquée partout; c'est pourquoi on peut voir dans le canton de Berne des communes n'accordant que le droit de vote aux femmes dans ces différents domaines, alors que d'autres n'ont pas craint de leur accorder également l'éligibilité.

A Neuchâtel, c'est en 1912 qu'une pétition couverte de 2280 signatures et dont l'initiative avait été prise par l'Association pour le Suffrage féminin, fut remise au Grand Conseil de ce canton, qui y répondit en 1916 en accordant aux femmes le droit d'écrire les pasteurs, les anciens et les membres du Synode et les autorisant à assister aux assemblées paroissiales. Il y eut même, pendant un certain temps, des femmes membres de bureaux de vote pour des élections pastorales, cela n'est plus le cas actuellement.

L'Eglise libre neuchâteloise, à l'encontre des autres Eglises libres, se montra moins libérale que l'Eglise nationale. Une motion fut présentée au Synode en 1909; ensuite de cette intervention, les femmes eurent dès 1910 le droit de vote dans les élections des pasteurs, des anciens, des membres du Synode, et lors de l'établissement du budget. Mais elles n'ont pas jusqu'ici obtenu l'éligibilité.

L'auteur examine encore la situation faite aux femmes dans les Eglises des autres cantons, cite les démarches des Associations féminines, et l'accueil qui leur fut réservé. La dernière partie de son étude est consacrée à l'activité des femmes dans les Synodes et dans les Conseils de paroisse.

Comme on le sait par ce qui précède, il y a très peu d'Eglises qui admettent des membres féminins dans leurs Conseils. Au total trois Synodes comptent des femmes parmi leurs membres. Dans l'Eglise libre de Genève, il y a 15 femmes (parmi lesquelles 6 supplémentaires) à côté de 50 hommes. A Bâle, seulement 5 femmes sur 70 membres. Le nombre des femmes déléguées au Synode de l'Eglise libre vaudoise varie suivant l'importance des communautés. A la dernière session on comptait 20 femmes aux côtés

IN MEMORIAM

Ingeborg WALIN

Une triste nouvelle nous est arrivée de Stockholm alors que notre dernier numéro était déjà sous presse: celle du décès, à l'âge de 67 ans, de Mme Ingeborg Walin, l'une des plus connues parmi les féministes suédoises, et un membre actif du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. C'est donc à notre grande Fédération internationale, comme aux organisations féministes suédoises, que nous tenons à exprimer ici notre vive et réelle sympathie pour la perte qu'elles viennent de subir.

« Il est difficile, nous écrit-on de Suède, de réaliser qu'Ingeborg Walin n'est plus. Grande, robuste, active, elle faisait penser à un pin dans la forêt et semblait pouvoir braver toutes les tempêtes sans se rompre. » Et cela est vrai. Il y avait en elle une force inflexible, une vigueur résistante qui lui imprime un caractère particulier. Plutôt silencieuse, généralement réservée, elle suivait avec une attention concentrée les débats toujours animés, parfois chauds, du Comité de l'Alliance, et n'y intervenait que peu, et souvent même que lorsqu'on l'y invitait. Mais c'était alors pour défendre avec ardeur, avec une conviction profonde et intime, les idées auxquelles elle tenait essentiellement, ne cédant jamais d'un pouce, ne déviant jamais d'une ligne, mais restant toujours, et malgré les différences d'opinions qui se manifestaient parfois de façon très vive avec quelques-unes de ses collègues, sur le terrain de la courtoisie et de l'estime réciproque.

Sa carrière, elle l'avait créée de ses propres efforts. Après ses études à l'Ecole normale, puis à l'Université de Stockholm, elle s'était spécialisée dans l'enseignement de l'économie domestique

de 126 hommes, comme déléguées de leur communauté et de la Faculté de théologie (elles ne sont déléguées que pour un an).

Les Conseils de paroisse comptent également des femmes comme membres (à Genève 53, plus 27 supplémentaires), mais elles sont partout en minorité, et c'est dommage. Car s'il est un domaine où les femmes semblent à leur place, où elles peuvent faire œuvre utile, apporter « leur part » de toutes manières, c'est bien celui de l'Eglise! Il y a toutes sortes d'activités de paroisse qui sont bien davantage du ressort de la femme que de celui de l'homme. Et la meilleure preuve de leur heureuse influence nous est donnée par leurs collègues masculins, qui font d'elles le plus grand éloge, rendent hommage à leur esprit de compréhension et de conciliation. Carde devrait rassurer tous ceux qui craignent encore de « bouleverser les esprits » en appelant des femmes à ces fonctions de conseillères de paroisse ou de membres du Synode.

Rien n'est plus que l'Eglise un domaine commun à tous, c'est pourquoi, dans son sein, hommes et femmes, doivent, sur un même plan, travailler au bien général, dans un même amour, dans une même foi, en n'ayant d'autre but que de maintenir très haut et toujours allumé le flambeau de la lumière et de l'amour du Christ.

L.-H. P.



chiche Jus Suffragia

Ingeborg WALIN

que, auquel elle se prépara par des études à l'étranger, et par des voyages à travers divers pays. Elle fut ensuite nommée directrice de l'Ecole normale officielle pour l'enseignement ménager, poste qu'elle occupa pendant 27 ans, y exerçant une grande influence éducative. Membre consultatif et expert du Conseil d'Education, elle remplit des tâches d'importance, représentant notamment le gouvernement suédois aux Congrès internationaux d'enseignement ménager

de Gand et de Paris, et siégeant dans un grand nombre de Commissions éducatives. Mais à côté de cette activité professionnelle, elle trouva le temps de se consacrer à des activités féministes, et présida avec fidélité et impartialité la Société suédoise pour l'enseignement ménager, la Société des femmes suédoises pour l'action civique, le Groupe suédois de l'Open Door (elle siégeait aussi au Comité international de cette organisation), l'Union suédoise des Clubs féminins. Nombreuses, par conséquent, sont celles qui la pleurent et qui garderont le souvenir de cette forte personnalité et de ce caractère sans tache.

« Ses funérailles à l'église de Sainte-Claire, nous écrit-on encore de Suède, furent une émouvante et solennelle cérémonie. De nombreux représentants y assistaient de tous les milieux auxquels elle avait consacré sa grande capacité de travail, son intérêt et son dévouement. Presque tout ce que Stockholm compte en hommes et en femmes dans le domaine de l'activité sociale et pédagogique était là, ainsi qu'un nombre impressionnant de jeunes gens, avec une garde d'honneur d'étudiantes. Le cercueil disparaissait sous les fleurs, et de nombreuses contributions furent envoyées pour la création d'une bourse portant son nom. »

En sa qualité de membre du Comité Exécutif de l'Alliance, Ingeborg Walin était venue souvent à Genève, et prit même, sauf erreur, la parole lors d'une réunion suffragiste publique. Elle n'était donc pas une inconnue pour nos féministes suisses, dont plusieurs l'avaient aussi rencontrée à des Congrès internationaux, à Paris, à Berlin, à Marseille, à Istanbul. Nous sommes donc certaines que nos lecteurs se joindront à nous pour nous incliner avec tristesse sur cette tombe qui vient de se fermer.

E. Gd.

A misère égale, aumône inégale...

La grande presse a rapporté avec force commentaires laudatifs le joli geste du nouveau roi Edouard VIII d'Angleterre, qui, reprenant une ancienne tradition, a tenu à remettre lui-même, le jour du jeudi saint la Royal Maundy à soixante-dix indigents de chacun des deux sexes. La cérémonie telle qu'on nous l'a décrite a dû être certainement à la fois pittoresque et émouvante.

Mais, voyez donc jusqu'où va se cacher le préjugé de l'inégalité de la femme! Car, dans les bourses contenant la royale aumône se trouvaient exactement 1 L. 5 sh. pour les femmes, et 2 L. 5 sh. pour les hommes! Est-ce à dire que ceux-ci eussent été choisis plus miséreux, plus nécessiteux, plus dépourvus de tout que celles-là? ou bien a-t-on voulu signifier par là que les hommes éprouvent des besoins de confort matériel que les femmes ignorent? ou encore tout simplement n'a-t-on prêté aucune attention à cette différence, parce qu'elle paraissait toute naturelle?...

Aucun de nos confrères féministes britanniques ne semble avoir relevé ce fait. Nous le leur signalons, reconnaissant s'ils pouvaient nous expliquer pourquoi le premier geste public du monarque a été ce que l'on appelle en jargon international un geste de « discrimination pour la femme »?...

Encore et toujours le droit au travail des femmes mariées

C'est maintenant le canton de Berne qui prend rang dans cette lutte, laquelle, sous prétexte de lutter contre l'injustice des soi-disant doubles salaires, a pour simple résultat de mettre une autre injustice, réelle celle-là, à l'égard des femmes.

En effet, le Conseil d'Etat, par un arrêté entré en vigueur dès le 1^{er} mars dernier, réduit considérablement, et, dans certains cas, jusqu'à 60 %, les pensions de retraite des maîtresses d'école mariées et du personnel féminin marié de l'Administration, lorsqu'il s'agit d'un couple dont le mari gagne de son côté. La mesure atteint de même des fonctionnaires masculins mariés, dont la femme touche un salaire supérieur à 3000 fr. Et non content de la rendre valable pour les fonctionnaires au sens strict du mot, le gouvernement bernois l'a étendue à toutes les institutions subventionnées par l'Etat, ou à la direction desquelles il prend nominalement part.

Il semble vraiment, à voir se dérouler cette liste d'arrêtés, règlements, lois, initiatives, toutes et tous restrictifs et prohibitifs, que l'on en est arrivé à considérer comme un délit de se marier quand on travaille, ou de travailler quand on se marie. Ou le célibat, ou l'oisiveté. C'est la morale actuelle.

d'inspiration si nettement abolitionniste et féministe.

...Le péril qui menace actuellement notre jeunesse n'est pas illusoire, et un nettoyage de la rue doit être énergiquement entrepris. Cela ne peut être fait par des mesures arbitraires de police, mais par un réveil de notre opinion publique, par une prise de conscience de l'importance du mal et par une connaissance exacte de la nature du problème. Or, ce problème est celui de la vie sexuelle de l'individu, problème moral au premier chef. Il n'y a qu'une morale pour l'homme comme pour la femme.

La prostitution, en effet, consiste dans le double fait de la femme qui se livre à tout venant, et de l'homme qui la paie pour l'avoir. Or, notre opinion publique moyenne, qui connaît ce marché, blâme et condamne la femme et accorde, avec un sourire amusé, les circonstances atténuantes à l'homme. Aussi longtemps que cette attitude sera admise, aucun progrès ne sera réalisé.

Salaires féminins

De la Solidarité, ces détails sur les conditions de paye offertes par un grand cinéma, récemment ouvert dans une de nos villes romandes.

Les caissières, en égard aux responsabilités qu'elles assument, toucheront entre fr. 100.— et fr. 120.— par mois, salaires notoirement insuffisants pour permettre aux titulaires de ces postes de faire honnêtement face à leurs obligations. Quant aux placeuses, c'est un salaire de fr. 30.— par mois qui leur fut offert. Ce salaire peut s'améliorer par la vente de diverses mar-

dures, il faut avoir de jolis secrets jalousement gardés qui rafraîchissent les coeurs lassés. Tout ce, tu le comprends mieux quand tu seras aux prises avec la vie.

...Ne dis jamais: « C'est une mauvaise herbe, elle ne sert à rien », et plus tard, ne dis pas non plus: « C'est un vilain homme, on n'en fera rien de bon ». D'abord, qu'en sais-tu? qui es-tu pour oser juger? Sois indulgent, contente-toi de peu, essaye de comprendre... L'herbe la plus inutile d'apparence sert à égayer le talus aride, la plus petite fleur sans éclat a son utilité: on te fait de la bonne soupe avec les jeunes pousses de la rébarbative ortie et les fleurettes donnent d'excellentes tisanes pour les rhumes de ton hiver. Rien n'est inutile dans la nature, tout rentre dans son plan et ce que tu ne comprends pas aujourd'hui, tu le comprendras demain.

L'Impératrice et la doctoresse

Mme Rolande Berger, dans le Grand Echo de l'Aisne, rappelle comment fut consacrée la première femme docteur en France:

Il y a un demi-siècle, on pouvait lire dans le *Temps* du mardi 3 novembre 1885: « La question des doctoresse est à l'ordre du jour. Les femmes qui exercent la médecine sont au nombre de 8. » Et s'inspirant d'un autre journal, *Le Temps* racontait comment la première de ces novices fut admise à prendre ses inscriptions.

Cela se passait à la fin de l'Empire. Le doyen de l'Ecole de médecine à qui Mme Brès — tel est le nom de la première femme docteur — fit sa demande fut tellement surpris, qu'il en référa au ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy.

Celui-ci ne craignit pas de soumettre le cas au Conseil des Ministres. L'empereur était au camp de Châlons, et l'impératrice, en son absence, présida le Conseil. « La chose lui plut, et elle demanda au Conseil de créer un précédent. »

Ainsi, c'est à une femme que les femmes doivent la première victoire de leur émancipation intellectuelle. Car ce geste de l'impératrice a eu une portée dont nous comprenons mieux à présent l'importance. L'empereur présent, l'autorisation aurait-elle été donnée à Mme Brès d'entreprendre ses études médicales? On pourra en douter. Sur ce domaine des possibilités féminines, les hommes sont moins volontiers novateurs que les femmes, car ils sont plus impressionnés par la lourde influence d'un passé de domination. Peut-être fallait-il en effet une femme pour comprendre qu'ouvrir aux femmes les portes de la science ne révolutionnerait pas les mœurs, mais provoquerait au contraire une évolution bienfaisante, pour ne point redouter que les femmes, parvenues à la culture supérieure, s'écartent de leur route féminine, qui est celle du foyer, et prévoient au contraire qu'elles en apprécieront mieux la grâce et le charme.

Je ne crois pas que l'impératrice Eugénie ait de grands titres à la reconnaissance des Français en tant que nation. Elle a du moins ce titre à la gratitude des Français.

La propriété de la rue et la moralité publique

Sur ce problème, aigu actuellement dans bien des villes, le Dr. J. Drouin de Morsier a publié dans le *Messager Social de Genève* un article dont nos lecteurs applaudiront la conclusion